

N° 56

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992 - 1993

Annexe au procès verbal de la séance du 24 novembre 1992

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1993 CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,

Par M. Jean ARTHUIS,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 31

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

III. - Conseil économique et social

Rapporteur spécial : Mme Paulette FOST

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, président ; Geoffroy de Montalembert, vice-président d'honneur ; Jean Cluzel, Paul Girard, Jean Clouet, Jean-Pierre Masseret, vice-présidents ; Jacques Oudin, Louis Perrein, François Trucy, Robert Vizet, secrétaires ; Jean Arthuis, rapporteur général ; Philippe Adnot, René Ballayer, Bernard Barbier, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Maurice Blin, Ernest Cartigny, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Henri Collard, Maurice Couve de Murville, Pierre Croze, Jacques Delong, Mme Paulette Fost, MM. Henri Gotschy, Emmanuel Hamel, Alain Lambert, Tony Larue, Paul Lortiant, Roland du Luart, Michel Manet, Michel Moreigne, Jacques Mousson, Bernard Pellarin, René Régnauld, Roger Romani, Michel Sergent, Jacques Sourdille, Henri Torre, René Tregouët, Jacques Valade

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 2931, 2945 (annexe n° 33) et T.A. 732.

Sénat : 55 (1992-1993).

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
PRINCIPALES OBSERVATIONS	3
EXAMEN EN COMMISSION	5
I - PRESENTATION DES CRÉDITS	7
A. LES CREDITS PREVUS POUR 1993	7
B. L'EVOLUTION DES CREDITS AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNES	9
II - LES MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL.	11
A. LES MOYENS EN PERSONNEL	11
B. LES MOYENS EN MATERIEL	13
C. LES LOCAUX	14
III - L'ACTIVITE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	16
A. LES TRAVAUX REALISES	16
B. L'AMELIORATION DE LA DIFFUSION DES TRAVAUX .	21
C. LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE RELATIONS EXTERIEURES	21

PRINCIPALES OBSERVATIONS

1. Avec une stagnation en francs constants des moyens qui lui sont alloués, le **Conseil économique et social** reste soumis à la rigueur budgétaire en 1993. La progression en francs courants de ses crédits (+ 3,2 %) demeure inférieure à la progression moyenne des budgets civils de l'Etat (+ 3,7 %).

2. Votre rapporteur se félicite du lancement en 1992 de la première tranche des **travaux de rénovation et d'extension du Palais d'Iéna**, ainsi que de l'inscription au budget des charges communes pour 1993 d'un crédit de 38 millions de francs qui permettra de mener à bien la deuxième tranche de ces travaux, comprenant notamment les fondations d'un nouveau bâtiment situé rue Albert de Mun.

Il déplore en revanche qu'aucun crédit important de gros entretien n'ait été alloué au Conseil au cours des cinq dernières années et que seuls les travaux de strict entretien les plus urgents aient pu être réalisés au cours de cette période.

3. Concernant les **moyens en personnel**, votre rapporteur note avec satisfaction la création d'un emploi en 1993, confirmant l'inflexion positive enregistrée depuis 1991, en liaison avec l'accroissement et la diversification des tâches du Conseil, après une période de réduction d'effectifs.

4. Concernant les **moyens de fonctionnement**, votre rapporteur se réjouit du développement des activités de communication du Conseil en 1992, ainsi que de l'amélioration des conditions d'impression et de diffusion de ses travaux ; mais rappelle sa préoccupation devant le contingentement des crédits de fonctionnement courant, dont la dotation se révèle chaque année insuffisante pour achever l'exercice.

EXAMEN EN COMMISSION

Réunie le jeudi 29 octobre 1992 sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la commission a procédé à l'examen des crédits du budget des services du Premier ministre (III - Conseil économique et social) pour 1993, sur le rapport de Mme Paulette Fost, rapporteur spécial.

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, a tout d'abord dressé le bilan de l'activité du Conseil économique et social au cours de l'année 1991, ainsi que du premier semestre 1992, et a rappelé la qualité des travaux réalisés. Elle a également souligné le développement des activités de communication du Conseil et l'amélioration des conditions de diffusion de ses travaux.

Puis, présentant le projet de budget pour 1993, Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, a constaté que les crédits affectés au Conseil économique et social connaîtraient, en 1993, une progression de 3,2 % en francs courants par rapport à 1992 et resteraient donc stables en francs constants. Concernant les moyens en personnel, elle a noté avec satisfaction la création d'un emploi en 1993, estimant que cela devrait permettre d'assurer dans de meilleures conditions les tâches les plus urgentes entraînées par l'accroissement et la diversification des activités du Conseil.

Le rapporteur spécial a, en revanche, regretté la baisse des crédits destinés aux dépenses de matériel et rappelé que la dotation allouée aux moyens de fonctionnement courant du Conseil se révélait chaque année insuffisante pour achever l'exercice.

Enfin, Mme Paulette Fost, rapporteur spécial, s'est félicitée du lancement en 1992 de la première tranche des travaux de rénovation et d'extension du Palais d'Iéna, ainsi que de l'inscription au budget des charges communes pour 1993 des crédits nécessaires pour mener à bien la deuxième tranche de ces travaux, tout en déplorant qu'aucune opération importante de gros entretien des locaux n'ait pu être réalisée au cours des dernières années.

Après avoir souligné leur qualité, M. Christian Poncelet, président, a souhaité que les travaux du Conseil économique et social fassent l'objet d'une meilleure diffusion.

La commission a alors décidé de proposer au Sénat d'adopter le budget des services du Premier ministre (III - Conseil économique et social) pour 1993.

I - PRESENTATION DES CREDITS

A. LES CREDITS PREVUS POUR 1993

Les crédits inscrits dans le projet de budget pour 1993 du Conseil économique et social s'élèvent à 155,816 millions de francs contre 150,917 millions de francs dans le budget voté de 1992. L'augmentation d'un exercice à l'autre s'établit donc à 3,2 % en francs courants. Compte tenu de l'hypothèse retenue pour la hausse des prix en 1993, soit 2,8 %, les crédits demandés pour 1993 restent stables en francs constants (+ 0,4 %).

L'ensemble des crédits est constitué de dépenses ordinaires qui sont toutes inscrites au titre III (moyens des services). Les trois chapitres qui composent le budget évoluent comme suit :

(en millions de francs)

Nature des crédits	Budget voté de 1992	P.L.F 1993			Évolution 1993/1992 (en %)
		Services votés	Mesures nouvelles	Total	
Titre III (moyens des services)					
1ère partie : dépenses de rémunérations :					
- indemnités des conseillers	101,905	103,361	+ 1,753	105,114	+ 3,1
- dépenses de personnel	40,392	41,466	+ 0,826	42,292	+ 4,7
2ème partie : matériel et fonctionnement :					
- dépenses de matériel	8,620	7,145	+ 1,265	8,410	- 2,4
TOTAL	150,917	151,972	+ 3,844	155,816	+ 3,2

1. L'augmentation de 3.208.490 francs, soit + 3,1 %, des crédits destinés à la rémunération des membres du Conseil et des membres de section (chapitre 31-01) s'explique :

- par une mesure acquise de 1.455.620 francs traduisant l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques intervenues en 1992 ;

- par une provision d'un montant de 1.484.587 francs destinée à couvrir les augmentations de rémunérations susceptibles d'intervenir en 1993 ;

- et par un abondement de 468.000 francs de la dotation destinée au remboursement des frais de voyages (268.000 francs pour les conseillers des DOM-TOM et 200.000 francs pour les autres conseillers) ainsi qu'une majoration de 100.000 francs de la dotation pour frais de représentation ;

- auxquels il convient de soustraire 299.717 francs d'économies diverses.

2. L'augmentation de 1.900.661 francs, soit + 4,7 %, des dépenses relatives au personnel (chapitre 31-11) est due :

- à une première mesure acquise de 965.259 francs traduisant l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations publiques intervenues en 1992 ;

- à une deuxième mesure acquise de 109.219 francs correspondant à l'application de la troisième tranche du protocole sur la rénovation de la grille de la fonction publique ;

- à un ensemble de mesures nouvelles qui se décomposent comme suit :

. une provision d'un montant de 657.575 francs correspondant à la revalorisation des rémunérations des personnels prévue pour 1993 ;

. l'inscription des crédits nécessaires à l'application de la quatrième tranche du protocole sur la rénovation de la grille de la fonction publique (47.312 francs) et à celle de la nouvelle bonification indiciaire (5.929 francs) ;

. une augmentation des crédits de rémunération tendant à tenir compte de la création d'un emploi d'adjoint administratif (115.367 francs).

3. Les dépenses de matériel (chapitre 34-01) connaissent une diminution de 210.343 francs, soit - 2,4 %, qui s'explique par le fait que la dotation de ce chapitre pour 1992 comportait 1.475.000 francs de dépenses non reconductibles (correspondant notamment à l'achat de matériel d'impression).

Par rapport aux services votés, les crédits de ce chapitre connaissent en fait une progression de 1.264.557 francs, soit + 17,7 %, en raison des mesures nouvelles suivantes :

- les crédits destinés aux dépenses d'informatique, bureautique et télématique sont majorés de 90.000 francs ;

- les crédits destinés aux autres dépenses de matériel font l'objet d'une réévaluation de 1.174.657 francs (dont 300.000 francs de dépenses non reconductibles).

Au total, la progression des crédits budgétaires accordés au Conseil, s'élevant à 4,899 millions de francs, se décompose en 1,055 million de mesures acquises et 3,844 millions de mesures nouvelles. L'importance relative des mesures nouvelles (78,5 % de la progression totale) doit toutefois être tempérée par la part substantielle des provisions pour revalorisation des rémunérations (2,142 millions de francs, soit 43,7 % de la progression totale) au sein de ces mesures.

B. L'EVOLUTION DES CREDITS AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Le tableau ci-après retrace l'évolution des crédits du Conseil économique et social au cours des cinq dernières années. Les chiffres présentés correspondent, pour les années 1989 à 1991, aux budgets exécutés ; pour 1992, au budget voté ; et pour 1993, au projet de loi de finances.

(en millions de francs courants)

	1989	1990	1991	1992	1993	Évolution en % 1993/1989 (en francs constants)
- Indemnités des conseillers	91,05	98,00	99,09	101,90	105,11	+ 2,4
- Dépenses de personnel	35,28	36,71	39,01	40,39	42,29	+ 6,3
- Dépenses de matériel	7,18	7,88	8,42	8,62	8,41	+ 3,9
TOTAL	133,51	142,59	146,52	150,91	155,81	+ 3,5

Globalement, le budget du Conseil a progressé de 3,5 % en francs constants sur une période de 5 ans, entre 1989 et 1993.

- Il est à noter que l'augmentation significative (+ 7,6 % en francs constants) des indemnités des conseillers entre 1989 et 1990 s'explique par les charges supplémentaires induites par le renouvellement de 1989 (en raison d'un accroissement du nombre de retraites à verser). Les crédits de ce chapitre ont ensuite légèrement régressé en francs constants.

- Les dépenses de personnel ont augmenté de 6,3 % en francs constants entre 1989 et 1993 ; alors que les effectifs ont peu varié en nombre (149 emplois titulaires en 1993 contre 146 en 1989).

Cette évolution s'explique notamment par l'application du protocole d'accord sur la rénovation de la grille des classifications et des rémunérations de la fonction publique.

- Enfin, les dépenses de matériel ne se sont accrues que de 3,9 % en francs constants entre 1989 et 1993, alors que ce chapitre retrace à la fois les programmes d'investissement et les dépenses courantes de fonctionnement. La masse financière réservée aux strictes dépenses courantes a été compressée et a enregistré une régression de son "pouvoir d'achat", ce qui explique les difficultés rencontrées chaque année pour l'exécution de ce chapitre budgétaire.

II - LES MOYENS MIS A LA DISPOSITION DU CONSEIL. ECONOMIQUE ET SOCIAL.

A. LES MOYENS EN PERSONNEL.

• La situation actuelle

L'effectif, par catégorie, des fonctionnaires du Conseil se répartit ainsi qu'il suit au 1er juillet 1992 :

1	Secrétaire Général)	
2	Directeurs adjoints)	Catégorie A
14	Administrateurs)	
15	Attachés)	
16	Secrétaires administratifs)	
1	Chef de service intérieur de 1ère catégorie)	Catégorie B
48	Adjoints administratifs)	
1	Agent principal des services techniques de 2e catégorie)	
4	Maitres ouvriers)	
12	Ouvriers professionnels)	
7	Conducteurs d'automobile)	Catégorie C
5	Téléphonistes)	
5	Huissiers chefs)	
7	Agents de service (échelles 2 à 5))	
4	Agents des services techniques)	
2	Huissiers)	
4	Agents de service (échelle I))	Catégorie D

148	Fonctionnaires au total		

A ces effectifs de personnels titulaires, s'ajoutent 18 emplois d'agents non titulaires, dont 16 à temps partiel dont la plupart participent au service de la séance.

• **L'évolution des effectifs au cours des dernières années**

L'évolution récente des effectifs des diverses catégories de personnel au Conseil Economique et social est retracée dans le tableau ci-dessous :

	1988 31.12	1989 31.12	1990 31.12	1991 31.12	1992 01.07
1°) - Personnel titulaire (régé par les lois n° 83 634 du 13 07.1983 et n° 84-16 du 11.01.1984)					
. catégorie A...	34	33	32	32	32
. catégorie B...	16	16	16	16	17
. catégorie C...	88	88	88	93	93
. catégorie D...	9	9	9	6	6
	----	----	----	----	----
Total...	147	146	145	147	148
2°) Personnel non titulaire (1)					
	23	25	23	18	18
	----	----	----	----	----
Total général	170	171	168	165	166

Le processus de réduction des effectifs du Conseil économique et social engagé depuis 1986 a été stoppé en 1990. En effet, deux emplois ont été créés pour 1991 : un emploi d'ouvrier professionnel de 1ère catégorie et un emploi d'inspecteur du service intérieur et du matériel de 2ème classe. Pour 1992, le Conseil a obtenu la création d'un emploi supplémentaire d'agent principal des services techniques, et un emploi supplémentaire d'adjoint administratif est prévu pour 1993.

Ces créations ne couvrent pas la totalité des besoins en personnel du Conseil économique et social évalués à 9 emplois en 1990. Mais, par rapport à la situation de 1990, elles permettent d'assurer les tâches les plus urgentes entraînées par l'augmentation d'activité du service intérieur liée notamment à l'accroissement du

1. Agents affectés pour la plupart à temps incomplet au service de la séance

nombre de manifestations organisées au Conseil et aux travaux réalisés dans l'enceinte du Palais d'Iéna en 1992.

B. LES MOYENS EN MATERIEL

- **La poursuite du programme d'informatisation et de modernisation des moyens techniques d'impression.**

En 1992, le programme d'informatisation s'est poursuivi par l'installation dans les sections du Conseil économique et social de postes de traitement de texte nécessaires à la saisie directe, par les secrétariats des sections, des rapports et travaux en cours de rédaction (équipements Rank Xérox 6085).

En outre, un équipement bureautique de gestion intégrée d'impression (Rank Xerox modèle Docutech), qui a vocation à imprimer, assembler et agraffer les documents et rapports en une seule et même phase de travail, dans des délais très rapides et selon des modalités très souples, a été mis en place au début de l'année. L'installation de ce nouvel équipement a permis une amélioration considérable des conditions d'impression des documents et rapports du Conseil.

En 1993, le programme d'équipement en matériel bureautique des sections sera poursuivi, l'informatisation du service des conseillers, du personnel et des voyages sera amorcée et, l'équipement bureautique des secrétariats du cabinet sera complété.

- **Une insuffisance chronique des crédits de fonctionnement courant**

En 1991, les crédits prévus au chapitre 34-01 (dépenses de matériel) se sont révélés insuffisants : en conséquence, un virement et une dotation complémentaire de 1.214.000 francs ont dû être accordés en fin d'exercice.

Cette situation risque de se renouveler en 1992. Au 31 juillet 1992, le taux de consommation des crédits de ce chapitre atteignait déjà 68,47 %. Les principales charges de fonctionnement représentaient 59,33 % des dépenses déjà payées sur ce chapitre qui s'élevaient à un montant total de 5,9 millions de francs. Or, sur ce montant de 5,9 millions de francs, a également dû être financée une

dépense d'investissement en gros matériel de 1,287 millions de francs correspondant à l'acquisition de l'équipement intégré d'impression précédemment évoquée.

Dans ces conditions, la dotation actuelle du chapitre ne permettra pas de payer la totalité des charges de fonctionnement de l'exercice.

Les perspectives pour 1993 ne sont guère plus favorables, compte tenu de la réduction de 2,4 % de la dotation globale destinée aux dépenses de matériel.

C. LES LOCAUX

• Un entretien réduit du Palais d'Iéna

En raison du caractère de Palais national du siège du Conseil économique et social, les gros travaux d'entretien et de rénovation des bâtiments incombent au ministère de la Culture.

Or, depuis quelques années et ce, malgré les demandes réitérées de l'Architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux qui a en charge la responsabilité des travaux à conduire au Palais d'Iéna, seules les opérations revêtant un caractère d'extrême urgence sont prises en compte.

Ainsi en 1990, seuls des travaux d'urgence concernant le remplacement des régulations du chauffage du Palais d'Iéna (montant : 406.034 francs), ainsi que des travaux de strict entretien, pour un montant de 300.000 francs, ont pu être réalisés.

En 1991, ont été formulées des demandes d'opérations de gros entretien concernant :

- la création d'un sas à l'entrée principale place d'Iéna, destiné à assurer une meilleure sécurité des entrées du Palais (coût estimé à 650.000 francs) ;

- le remplacement des descentes pluviales et l'étanchéité des terrasses du Palais d'Iéna (coût estimé à 2.200.000 francs).

En l'absence de suite donnée à ces demandes, seuls les travaux indispensables à mener en urgence ont été demandés pour 1992 :

- ravalement de la façade de la rotonde située au 9, place d'Iéna ;

- opérations de dépigeonnisation ;

- reprise générale du sol extérieur devant l'entrée de la rotonde.

Aucuns crédits importants n'ayant été alloués par le ministère de la culture pour financer des travaux de gros entretien du Palais d'Iéna, le Conseil économique et social sera contraint de s'efforcer d'obtenir en 1993 la réalisation des programmes demandés en 1992.

• Des travaux d'extension enfin entamés

Après avoir subi des reports successifs au cours des dernières années, les travaux d'extension et de rénovation du Palais d'Iéna ont débuté le 25 juin 1992.

Le budget du Conseil économique et social ne présentant pas de chapitres de dépenses en capital, les crédits prévus pour le financement de cette opération, d'un montant global de 106 millions de francs en autorisations de programme, sont inscrits au chapitre 57-01 intitulé "Opérations de construction à caractère interministériel" du budget des charges communes du ministère de l'Economie et des finances, dont le service constructeur s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux.

La première tranche de ces travaux, engagée en 1992 pour un coût évalué à 12 millions de francs, prépare la construction de la nouvelle aile du Palais d'Iéna. Elle concerne la réalisation de bureaux avancés dans la salle des séances du Conseil, la démolition du bâtiment situé rue Albert de Mun et le relogement du gardien du Palais.

Pour 1993, l'inscription de 38 millions de francs de crédits de paiement au budget des charges communes devrait permettre la mise en place d'une deuxième tranche fonctionnelle de travaux, qui comprendra :

- le creusement de la cour entre le Palais d'Iéna et l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale pour la construction des parkings souterrains ;

- la réalisation d'un trémis sur la contre-allée de l'avenue d'Iéna pour l'accès aux emplacements de parkings ;

- les fondations et le sous-sol du bâtiment neuf rue Albert de Mun.

III - L'ACTIVITE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL.

A. LES TRAVAUX REALISES

De janvier 1989 à juillet 1992, le Conseil économique et social a examiné 79 affaires (73 avis et 6 études) dont 22 avis à la demande du Gouvernement.

L'évolution de l'activité du Conseil au cours de cette période est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Travaux du C.E.S.

	1989	1990	1991	1992 (1er semestre)
Saisines obligatoires	1		1	-
Saisines du Gouvernement sur des projets de loi ou des décrets	2	2	3	-
Saisines du Gouvernement sur des problèmes à caractère général	1		9	3
Avis sur la conjoncture	2	2	2	1
Autosaisines	18	11	9	8
Total avis	24	15	24	12
Etudes	2	1	1	2
Total	26	16	25	14

Après un léger ralentissement en 1990, consécutif au renouvellement des membres du Conseil intervenu en septembre 1989, l'activité du Conseil économique et social a été particulièrement soutenue au cours de l'année 1991 et du premier semestre de 1992.

En 1991, le Conseil économique et social a adopté vingt-quatre avis, et la section des relations extérieures, une étude. Ils se répartissent ainsi :

1° treize avis sur demande du Gouvernement :

- une saisine obligatoire sur le rapport d'exécution du Xème Plan à mi-parcours,

- un avis sur le projet de loi relatif à l'aide juridique,

- un avis sur le projet de loi d'orientation pour la ville,

- un avis portant sur l'avant-projet de loi relatif à la réforme de la législation sur le repos dominical des salariés et l'ouverture des commerces le dimanche,

- neuf saisines portant sur des problèmes de caractère économique et social ;

2° dix auto-saisines, dont une étude ;

3° deux avis périodiques sur la conjoncture.

Au cours du premier semestre 1992, le Conseil économique et social a émis douze avis, et deux études ont été adoptées en section. Ils correspondent à :

1° trois avis sur demande du Gouvernement ;

2° dix auto-saisines, dont deux études ;

3° un avis périodique sur la conjoncture.

Le contenu des travaux est extrêmement varié et aborde fréquemment des problèmes d'actualité proches de l'activité législative, comme en témoigne la liste des sujets abordés en 1990 et au cours du premier semestre 1991, qui figure dans le tableau ci-après.

CONTENU DES TRAVAUX REALISES

EN 1991 ET 1992 (premier semestre)

I - CONSULTATIONS EFFECTUEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 69 DE LA CONSTITUTION

	Rapporteur	Date de l'adoption par le C.E.S.	Date de parution au J.O.
1°- Projets de loi			
a/- Demandes d'avis :			
1991 :			
- Projet de loi relatif à l'aide juridique.	Mme IFF	27 mars	J.O. n° 7 du 29 mars 1991
- Projet de loi d'orientation pour la ville.	M. LAIR	17 avril	J.O. n° 11 du 22 avril 1991
- Avant-projet de loi relatif à la réforme de la législation sur le repos dominical des salariés et l'ouverture des commerces le dimanche.	M. MOREL	15 mai	J.O. n° 12 du 17 mai 1991
1992 (premier semestre) : néant.			
b/- Demande d'étude : néant.			
2°- Projet de décret			
a/- Demande d'avis : néant.			
b/- Demande d'étude :			
1991 : néant.			
1992 (premier semestre) :			
- Projet de décret relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de Corse	M. REMAURY	30 mars	étude non encore publiée
3°- Proposition de loi : néant.			

II - CONSULTATIONS EFFECTUEES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 70 DE LA CONSTITUTION

	Rapporteur	Date de l'adoption par le C.E.S.	Date de parution au J.O.
1°- Problèmes de caractère économique et social			
a/- Demandes d'avis :			
1991 :			
- Le développement des phénomènes de communication et la participation à la vie locale. .	M. CASTAGNET	9 janvier	J.O. n° 3 du 14 février 1991
- Le développement des villes françaises de dimension européenne et les réseaux de villes. ...	M. FABRE Jacques	13 février	J.O. n° 5 du 18 mars 1991
- Les prélèvements sur les entreprises en France et dans la Communauté économique européenne. .	M. LALLEMENT	27 février	J.O. n° 6 du 28 mars 1991
- La planification régionale.	M. ARRIGHI de CASANOVA	27 mars	J.O. n° 9 du 20 avril 1991
- Le développement personnel et l'intégration sociale des jeunes par les loisirs.	Mme TILLARD	15 mai	J.O. n° 14 du 25 juin 1991
- La restauration hors foyer : économie et sécurité alimentaire	M. RABARDEL	26 juin	J.O. n° 19 du 30 juillet 1991
- La politique familiale française	M. BRIN	25 septembre	J.O. n° 23 du 29 octobre 1991
- Le problème du cumul emploi-retraite.	M. CHEVALIER Bernard	27 novembre	J.O. n° 26 du 24 décembre 1991
- L'éveil artistique des jeunes en France et en Europe	Mme DELORME	11 décembre	J.O. n° 1 du 11 janvier 1992

	Rapporteur	Date de l'adoption par le C.E.S.	Date de parution au J.O.
1992 (premier semestre) :			
- Bilan et perspectives des activités industrielles liées à la protection de l'environnement en France	M. PECQUEUR	12 février	J.O. n° 3 du 12 mars 1992
- L'adaptation des entreprises françaises d'assurance à l'ouverture du marché européen dans le secteur des risques d'entreprises	Mme CHASSAGNE	26 février	J.O. n° 4 du 28 mars 1992
- Le potentiel productif des personnes handicapées, conditions sociales et technologiques de sa valorisation	Mme POUPON	10 juin	J.O. n° 8 du 11 juillet 1992

b/- Demandes d'études :

1991 et 1992 (premier semestre) : néant.

2°/- Plan

1991 :			
- Exécution du Xème Plan à mi-parcours.	M. CHAIGNEAU	16 avril	J.O. n° 10 du 22 avril 1991

1992 (premier semestre) : néant.

3°/- Projet de loi de programme

a/- Demande d'avis : néant.

b/- Demande d'étude : néant.

III - QUESTIONS DONT LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL S'EST SAISI

	Rapporteur	Date de l'adoption par le C.E.S.	Date de parution au J.O.
1°/- Avis			
1991 :			
- L'eau : gestion des ressources et protection de la qualité.	M. MANGIN	13 mars	J.O. n° 8 du 15 avril 1991
- Les droits d'accise.	M. CAMBOURNAC	24 avril	J.O. n° 13 du 23 mai 1991
- Le chômage de longue durée.	M. LERAY	29 mai	J.O. n° 15 du 4 juillet 1991
- La coopération entre les Etats ACP et les territoires et départements d'outre-mer dans la zone Caraïbe. ...	M. CRUSOL	29 mai	J.O. n° 16 du 9 juillet 1991
- La décentralisation et la répartition des compétences entre les collectivités territoriales.	M. RAYMOND	12 juin	J.O. n° 17 du 17 juillet 1991
- Les nouvelles techniques de commercialisation des produits de grande consommation.	M. CERRUTI	26 juin	J.O. n° 18 du 27 juillet 1991
- Pour une politique européenne et française face au Japon.	Mme BEAUX	3 juillet	J.O. n° 21 du 19 août 1991
- L'épargne et le financement des investissements productifs à l'horizon 1993.	M. ESCANDE	9 octobre	J.O. n° 24 du 8 novembre 1991
- Les thèmes et les procédures du dialogue social dans l'optique du marché unique européen.	Mme FRACHON	13 novembre	J.O. n° 25 du 14 décembre 1991

	Rapporteur	Date de l'adoption par le C.E.S.	Date de parution au J.O.
1992 (premier semestre) :			
- L'information économique et sociale.	Mme LAROCHE-BRION	29 janvier	J.O. n° 2 du 27 février 1992
- Les relations extérieures des régions et collectivités locales en vue d'une amélioration des échanges économiques.	M. BILLET	28 avril	J.O. n° 6 du 29 mai 1992
- Vignes et vins de France : agir pour l'avenir.	M. VERDIER	13 mai	J.O. n° 7 du 13 juin 1992
- La France dans l'Europe des transports.	M. DESCOUTURES	27 mai	J.O. n° 9 du 23 juillet 1992
- L'espace éducatif européen.	M. ANDRIEU	24 juin	J.O. n° 14 du 14 août 1992
- L'organisation du spectacle vivant en France.	M. ROBIN	24 juin	J.O. n° 10 du 24 juillet 1992
- Les services publics du gaz et de l'électricité et le Grand Marché Européen.	M. TOURNEBISE	8 juillet	J.O. n° 11 du 28 juillet 1992
- La situation des handicapés profonds.	M. CRETON	8 juillet	J.O. n° 13 du 13 août 1992

	Rapporteur	Date de l'adoption par le C.E.S.	Date de parution au J.O.
2°- <u>Rapports périodiques de conjoncture,</u> <u>établis en application de l'article 2 du décret du 28 août 1974 :</u>			
- Conjoncture économique au premier semestre 1991.	M. MÉRAUD	10 juillet	J.O. n° 20 du 31 juillet 1991
- Conjoncture économique au second semestre 1991.	M. LEPATRE	23 octobre	J.O. n° 22 du 28 octobre 1991
- Conjoncture économique au premier semestre 1992.	M. MARCHELLI	15 avril	J.O. n° 5 du 20 avril 1992

3°- Etudes :

1991 :

- La coopération française en direction de l'Afrique, ses différentes formes, recherches de complémentarités.	Mme GASTINNE	22 janvier	J.O. n° 4 du 8 mars 1991
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------	------------	--------------------------

1992 (premier semestre) :

- La place de l'agriculture dans la balance commerciale française.	M. GAUTHIER Michel	23 juin	J.O. n° 12 du 31 juillet 1992
- La contribution des technopoles au développement de l'innovation et des activités productives.	M. TREFFEL		non encore publiée

B. L'AMELIORATION DE LA DIFFUSION DES TRAVAUX

Les travaux réalisés par le Conseil économique et social, en dépit de leur grande qualité, restent trop souvent méconnus.

C'est pourquoi une politique visant à accroître leur diffusion a été mise en place au cours des dernières années.

Grâce à l'action de la Direction des journaux officiels, une amélioration sensible de la présentation des avis et rapports du Conseil a pu être obtenue. L'édition traditionnelle du Journal officiel est désormais complétée par la publication systématique des rapports et avis du Conseil sous forme de plaquettes, avec mise sous jaquette illustrée. Il existe en outre une édition sous forme de micro-fiches.

Enfin, le Conseil économique et social publie depuis 1991 un rapport annuel d'activité qui offre une présentation synthétique de ses travaux. Ce rapport est mis à la disposition du grand public par la maison d'édition "Economica", en liaison avec la Documentation française.

C. LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE RELATIONS EXTERIEURES

• La mise en place de nouvelles actions de communication

Le Conseil économique et social a obtenu dans le cadre de la loi de finances pour 1992 un crédit de communication de 500.000 francs qui lui a permis de lancer plusieurs actions nouvelles dans ce domaine.

- Le Conseil a négocié avec "La lettre de la Presse", publication bi-mensuelle qui apporte aux décideurs publics et privés un panorama d'informations, la prise en compte de ses activités dans la rubrique intitulée "La vie des Parlements".

- Une lettre d'information sur le Conseil économique et social intitulée "Le Palais d'Iéna", tirée à 3.500 exemplaires, est désormais publiée au rythme de trois numéros par an.

- Un magazine télévisé de 15 minutes, semblable à celui qui est consacré chaque semaine au Sénat, est actuellement en préparation en co-production avec FR3.

- Enfin, un Livre d'Or sera édité en décembre 1992 pour envoi à l'occasion des vœux du Nouvel An.

Par ailleurs, le service de presse du Conseil a poursuivi le développement de ses activités, notamment par l'organisation systématique de petits déjeuners ou déjeuners de presse pour la présentation des rapports et avis. Il assure également les relations avec les médias lors des colloques qui se tiennent régulièrement dans les locaux du Conseil, tels que les "Entretiens d'Iéna" ou les "Rencontres d'Iéna".

- **Le renforcement des relations avec les Comités économiques et sociaux régionaux**

Les liens que le Conseil économique et social entretient avec les Comités économiques et sociaux régionaux se sont renforcés au cours des dernières années.

- Les avis adoptés par chaque Comité sont communiqués au Conseil économique et social. Réciproquement, le Conseil adresse dans chaque région, après leur adoption en assemblée plénière, ses avis et rapports. Il transmet également à chaque Comité une liste annuelle de ses saisines.

- L'"Assemblée permanente des Présidents de Comités économiques et sociaux régionaux" (association loi 1901) se réunit périodiquement au Palais d'Iéna, avec le concours du personnel du Conseil économique et social.

Par ailleurs, en 1992, les conseils économiques et sociaux régionaux ont été étroitement associés à la préparation de la première Rencontre du Palais d'Iéna organisée par le Conseil économique et social sur le thème "Les assemblées consultatives concurrentes ou partenaires des instances publiques".

- **L'activité internationale du Conseil économique et social**

- La deuxième rencontre internationale des Conseils économiques et sociaux s'est tenue à Québec en mai 1991. La troisième, en cours de préparation avec le concours technique du

Conseil économique et social français, aura lieu en mai 1993 au Burkina-Fasso.

- Parallèlement, le Conseil économique et social a considérablement développé ses relations internationales, notamment par l'intermédiaire des voyages à l'étranger de son président, M. Jean Mattéoli, et de la réception de délégations étrangères au Palais d'Iéna.

Réunie le 29 octobre 1992, sous la présidence de M. Christian Poncelet, président, la Commission a décidé de proposer au Sénat d'adopter le budget des services du Premier ministre (III - Conseil économique et social) pour 1993.